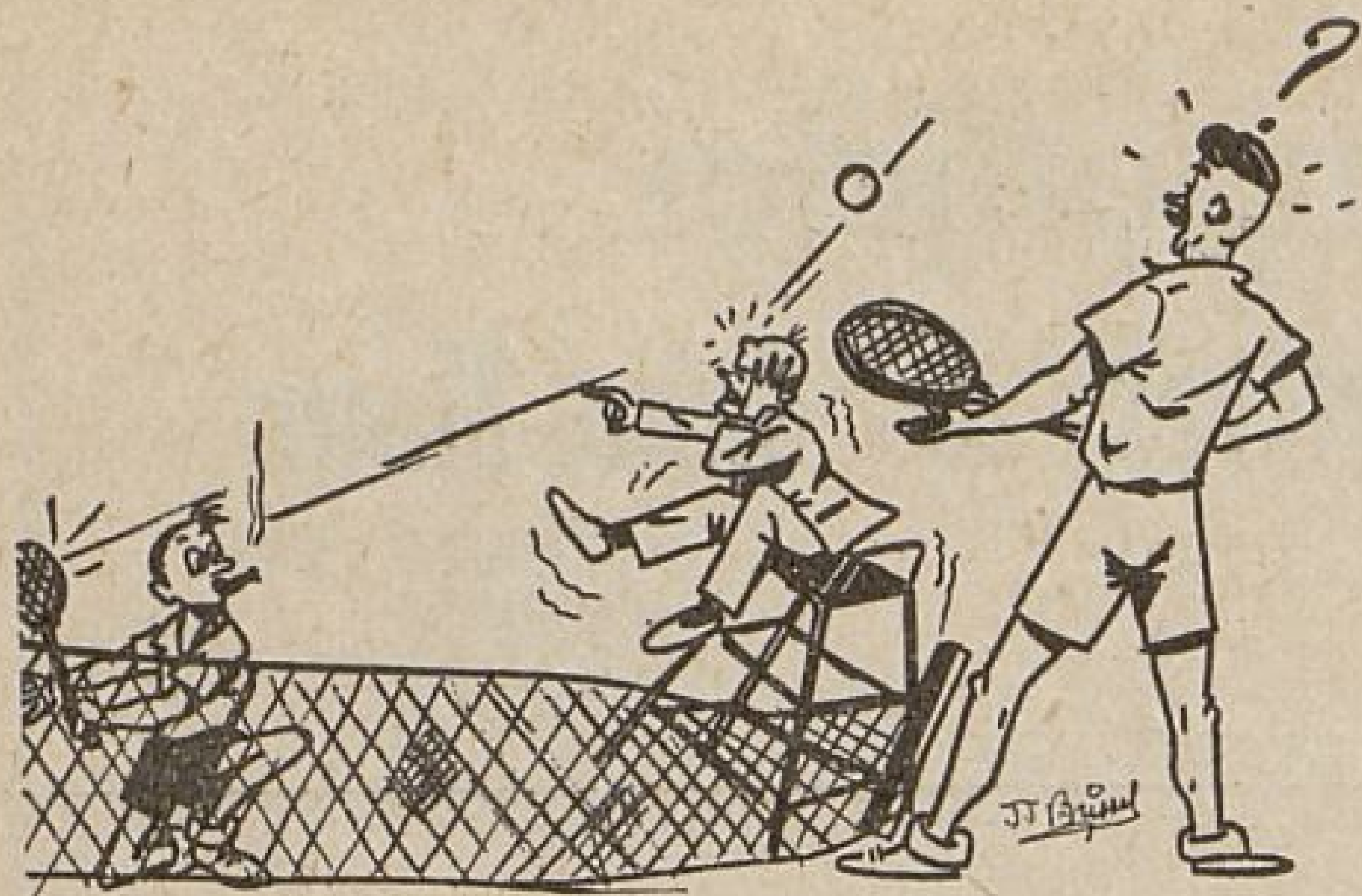




C'est la rentrée !

Avant que ces colonnes ne soient de nouveau consacrées essentiellement à des comptes rendus sportifs, je voudrais vous entretenir de quelques-unes des questions qui ont retenu l'attention du bureau au cours de ces dernières séances.

ELECTION

Dans sa réunion du 27 janvier, le bureau a, comme chaque année, pourvu par élection les postes prévus aux statuts.

Ont été élus :

Président :

M. G. Vaudou.

Vice-président :

M. R. Talamoni.

Trésorier :

M. J. Lafont.

Secrétaire :

M. P. Carillo.

Ces élections ont été acquises à l'unanimité des dix membres présents, sauf pour le président où la candidature de M. Agnesetta a recueilli quatre voix.

Une liste complète des fonctions et responsabilités de l'ensemble des membres du bureau sera affichée dès l'ouverture de la saison. D'ores et déjà, les responsabilités

de M. Marret pour les questions de travaux et entretien, et de M. Agnesetta pour les problèmes sportifs ont été confirmés pour la saison 1968.

ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION SPORTIVE

Il n'est pas question de revenir sur les attributions de la direction sportive, fort bien définies dans les statuts intérieurs de la section tennis. Mais l'expérience de l'an passé a prouvé que la sélection unique des équipes premières masculine et féminine par le directeur sportif actuel pouvait donner lieu à des discussions ou interprétations plus ou moins fondées. Dans ces conditions, il était normal que le bureau fût en faveur, à une très large majorité, pour la sélection des dites équipes, d'une décision collective où l'avis des professeurs attachés au club par exemple, ou encore du capitaine de chaque équipe, pourrait être utilement recueilli.

On pouvait espérer que cette question de principe et de bon sens serait réglée à l'amiable, si je puis dire, selon une formule de ce genre, car on ne peut être à la fois juge unique et parti. M. Agne-

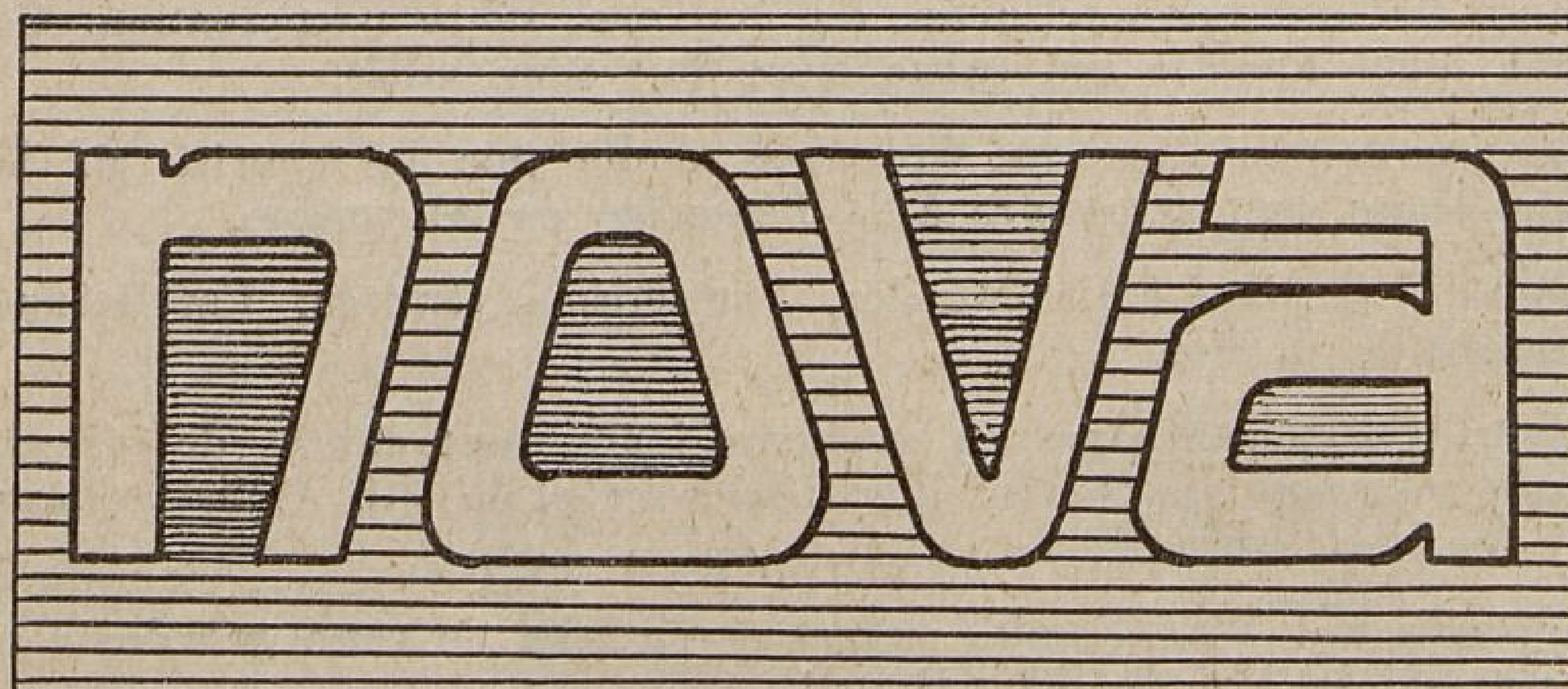
setta ne partage pas apparemment les mêmes scrupules et se retranche derrière les statuts. Cela prouve simplement que ces derniers n'ont pas prévu toutes les situations possibles, et qu'il faudra probablement les modifier sur ce point. En attendant, il n'y a pas lieu de dramatiser et l'avenir immédiat nous dira si ce problème doit être soumis à l'avis de l'assemblée générale.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

En remplacement de Mme Pons, qui nous a donné sa démission en février, M. Philipona tiendra la permanence de la section tennis. Il sera, nous en sommes sûrs, un auxiliaire précieux pour tous les membres du bureau dont les tâches de gestion administrative et sportive vont croissantes.

OUVERTURE DES COURTS

Les risques de gel matinal, particulièrement à Sucy, ont retardé le blocage et la mise en service des courts. La plupart d'entre eux devraient cependant être ouverts au cours du week-end qui suit Pâques... si les conditions météo-



produits laitiers
de
NORMANDIE